

## **DEC210654INSIS**

Décision portant renouvellement de Monsieur Luc Darrasse en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190690INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Luc Darrasse, chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Luc Darrasse, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet le suivi des activités scientifiques en thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Luc Darrasse demeure affecté à l'UMR9011 – LaBoratoire d'Imagerie biOMédicale MultimodAle Paris Saclay (BioMaps).

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

02/04/21

Pour le président-directeur général  
et par délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl